



## Courtier malhonnête : assor assurance

Par **Freejobs**, le **12/05/2009** à **11:55**

Bonjour,

Cela fait 2 ans que je suis chez Assor Assurance (125Assurance.com) qui est un courtier. La carte verte est de Generali liard. Je paye mes mensualité par prélèvement automatique. Il y a 2 mois, j'ai eu un accident avec mon scooter. Hier, j'ai contacté Assor pour savoir où en était mon dossier, et la dame me dit que mon Assurance est résilié !!

Je demande par qui ?

Elle me réponds par Generali., par ce que j'ai eu un accident corporel (ma chute du scooter). J'explique que je n'ai rien reçu, même pas un courrier simple, la dame me repond, "Ca part aujourd'hui Monsieur".

Énervé, je contact Generali pour savoir ce qu'il en est.

1ere surprise, le numero sur la carte verte correspond à un contrat dit "flotte" au nom de 125ASSURANCE(un autre nom d'Assor) est qui est effectivement résilié par Generali parce qu'ils n'ont pas payé 13000€ de cotisation.

Je me retrouve donc sans assurance alors que je paye mes cotisations et le fautife est en réalité Assor et pas moi. Puisque mes cotisation de 30€/mois sont payé et Assor prétexte mon accident pour me dégager, alors que Generali n'a jamais résilié de contrat en prétextant un accident corporel.

Je reconnecte assor pour demander des explications, on me reedit la même chose. Je demande donc une copie du courrier soit disant de Generali, pour voir si c'est bien eux qui ont résilié mon contrat, et la le gars me dit, "vous n'aurez jamais ca".

Je lui explique alors que j'ai contacté Generali en direct, et là, le type par en cacahouète.

Ma question est donc, comment je peux contester cette résiliation "abusive" de la part d'Assor ?

Sachant que comme expliqué plus haut, ce n'est pas Generali qui m'a résilié, c'est juste le contrat "flotte" d'Assor qui est résilié pour non paiement. Moi, je n'y suis pour rien dans l'affaire.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement  
Freejobos

Par **assorman**, le **29/07/2010** à **19:22**

Etant donné que je me suis fait ejecté du site "commentcamarche" et bien je viens donner des informations ici.

Je confirme que le courtier en assurance ASSOR est à fuir. Mais absolument. Les prix sont attractifs, mais il ne faut pas avoir besoin d'eux.

Par **assorman**, le **30/07/2010** à **16:23**

Bonjour,

Je voudrais apporter ma pierre à l'édifice.

Tout d'abord ASSOR est un courtier. Il ne faut pas assimiler ce terme de "courtier" à "intermédiaire". Ce n'est pas un intermédiaire entre vous et une assurance.

ASSOR est assuré pour les risques auto chez MACIFILIA. MACIFILIA assure ASSOR pour les risques. MACIFILIA ne vous connaît pas et ne vous connaîtra jamais.

Autrement dit, moins ASSOR déclare de risques à MACIFILIA moins les primes sont élevées pour ASSOR. Et voilà.

Pour mes amis les motards, sachez qu'ASSOR reverse une prime aux vendeurs de moto qui arrive à vous vendre une assurance.

Par **marius.rog**, le **09/10/2013** à **11:15**

Bonjour,

Ancien client de chez Assor, j'ai également eu des problèmes et je suis passé par un courtier qui connaissait bien Assor pour y avoir travaillé.

Ils m'ont aidé à résoudre mes problèmes et m'ont réassuré avec des tarifs plus compétitifs et surtout une vraie disponibilité.

Vous pouvez me contacter par message privé pour que je vous donne les coordonnées de cette agence.